

Article de La Presse sur les honoraires des pharmaciens

L'AQPP rétablit certains faits

Montréal, le 5 mars 2018 – L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) tient à rétablir certains faits concernant les honoraires professionnels facturés par les pharmaciens et dont traite le quotidien La Presse. Si tous s'entendent sur le fait qu'il existe des écarts entre les honoraires facturés par les pharmaciens aux régimes privés et public, il est important de savoir que les honoraires des pharmaciens ne constituent pas le profit des pharmaciens. Ils comprennent en effet l'ensemble des dépenses comme le loyer, les salaires et autres frais reliés à l'opération de la pharmacie.

Les différents prix en pharmacie

Bien qu'ils frappent l'imaginaire, les exemples de prix et d'honoraires présentés dans les articles constituent des extrêmes qui relèvent davantage de l'anecdote. Les données de l'AQPP montrent plutôt que l'écart type pour 90 % des prescriptions se situe autour de 5,87 \$. La Presse et M. Marc Desgagné, font preuve de peu de rigueur scientifique dans leur approche en s'attardant à des cas extrêmes. Ils tirent des conclusions à partir d'un échantillonnage qu'eux-mêmes sélectionnent. Leurs résultats ne représentent en rien la réalité et ne sauraient définir la ligne de conduite générale des pharmaciens.

Honoraires des régimes privés et public

L'écart entre les honoraires professionnels facturés au public et au privé s'explique en grande partie par le fait que les honoraires du régime public n'ont connu aucune augmentation depuis 2014, alors que ceux des régimes privés ont suivi l'Indice des prix à la consommation (IPC) depuis les 20 dernières années. Les honoraires du régime public, fixés par le gouvernement, se retrouvent ainsi aujourd'hui à 13,4 % en deçà de l'inflation.

Il ne faut jamais perdre de vue que la gestion administrative des régimes privés est beaucoup plus lourde que celle du régime public, compte tenu du nombre important d'adjudicataires, de régimes d'assurance et d'assureurs impliqués. Alors que le régime public compte un seul adjudicataire, les régimes privés en comptent plus de 12, auxquels s'ajoutent plus de 50 assureurs et un nombre infini de régimes.

Rapport sur l'écart public-privé

Les articles évoquent également un écart de 18,6 % entre les honoraires du public et ceux du privé. « Ce chiffre est tiré d'un rapport du MSSS qui, comme nous l'avons d'ailleurs souligné à la journaliste, et auparavant au MSSS, se fonde sur une méthodologie inconnue et des données obsolètes prises dans un contexte qui ne représente pas la réalité de la pharmacie communautaire. Le MSSS a utilisé un échantillon de transactions datant de 2015-2016, en appliquant une méthode d'analyse que le MSSS refuse de nous communiquer, » a déclaré Jean Bourcier, vice-président exécutif et directeur générale de l'AQPP.

L'AQPP a fait un exercice similaire extrêmement complet, en utilisant la méthode de référence Levert - méthode connue par tous les partenaires du régime, y compris les

assureurs privés - et analysé un échantillon constitué de la quasi-totalité des transactions (97 %), soit 81 millions, faites au privé entre le 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017. Le résultat démontre que l'écart a diminué au cours de cette période, se situant à 13,6 %, et qu'il n'a pas augmenté, contrairement aux conclusions du MSSS. À la fin de décembre 2017, en utilisant une mesure de calcul identique à la méthode Levert, l'écart atteignait 13,2 %, en constante baisse depuis 2015-2016.

Quant aux factures analysées par le professeur Marc Desgagné en 2017, la méthode inconnue employée par celui-ci explique peut-être les résultats qui nous paraissent étonnants de la part d'un chercheur universitaire.

Les cartes des assureurs

L'AQPP affirme qu'il n'est pas question d'envisager de ne plus accepter les cartes des assureurs et que les pharmaciens n'ont aucune intention en ce sens. L'AQPP se questionne sur la source de cette information.

La satisfaction des patients

L'AQPP rappelle enfin qu'un récent sondage de Léger montre que le taux de confiance accordé par les patients aux pharmaciens propriétaires atteint 96 %, en constante hausse depuis 2016.

« Nous estimons que le public a le droit de connaître les faits réels à propos des honoraires payés aux pharmaciens. Les articles de La Presse montrent bien que le système public est sous-financé et qu'il ne correspond plus à la réalité actuelle de la pharmacie communautaire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que l'AQPP négocie présentement avec le gouvernement québécois une révision complète du modèle de rémunération des pharmaciens propriétaires, afin de maintenir et même d'améliorer le haut niveau d'accessibilité, de services et de conseils offerts aux patients par les pharmaciens, » a conclu M. Bourcier.

À propos de l'AQPP

L'Association québécoise des pharmaciens propriétaires est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et elle représente les 2 078 pharmaciens propriétaires des 1 890 pharmacies du Québec, qu'ils soient affiliés ou non à une chaîne ou à une bannière commerciale.

Suivez-nous sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#).

- 30 -

Source :

Rafaëlle Perron
Conseillère affaires publiques et gouvernementales
Association québécoise des pharmaciens propriétaires
Ligne médias : 438 887-0519
rperron@aqpp.qc.ca